



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le cinq février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DEMOULINS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. GUEVILLE
M. HOUULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme MORIN, M. LEMAITRE

Absents excusés sans pouvoir : Mme MALETRAS, M. LEFEBVRE, Mme SAISON,
Mme DIOLOGENT, Mme DUFOUR, Mme BEAUPERE,
Mme ROQUIGNY

Mme VAILLANT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Accord pour l'ajout d'une question à l'ordre du jour.

Communications du Maire :

- remerciements de plusieurs luneraysiens pour les colis de noël ;
- population légale de la commune au 1^{er} janvier 2026 (chiffre de l'Insee) : 2215 habitants (contre 2203 habitants au 1^{er} janvier 2025).

Liste des délibérations du conseil municipal :

- Délibération n°1/1/2026 : achat d'une tondeuse autoportée auprès des Ets AUBER (Auzebosc) pour un coût, après reprise de l'ancienne machine, de 18 502 € TTC.
- Délibération n°2/1/2026 : prise en charge des 750 € de frais de scolarisation d'un enfant de Luneray en classe ULIS à Bacqueville-en-Caux pour l'année scolaire 2025/2026.
- Délibération n°3/1/2026 : participation aux frais du RASED à hauteur de 3,90 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire de Luneray.
- Délibération n°4/1/2026 : organisation des foulées luneraysiennes le vendredi 1^{er} mai 2026.
- Délibération n°5/1/2026 : mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026 (21 agents en poste).
- Délibération n°6/1/2026 : création d'un poste permettant l'avancement de grade d'un agent communal.
- Délibération n°7/1/2026 : validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail, pour le personnel communal.
- Délibération n°8/1/2026 : approbation de l'avant-projet de rénovation du rez-de-chaussée de la mairie. Coût HT prévisionnel de l'opération : 512 030 €. Des subventions seront demandées auprès de l'Etat et du Département de Seine-Maritime.
- Délibération n°9/1/2026 : renonciation du conseil municipal à exercer son droit de préemption commercial sur la cession du bail commercial projetée au 1 Place René Coty (Kebab).



Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h25.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 6 février 2026

Le Maire, Guy AUGER

